



**12^{ème} COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE GTI
EPINAL
Compte rendu du 14 décembre 2016**

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil régional	ADAM Anne-Marie	x		
Conseil départemental des Vosges	PRUVOST Claudie			x
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc			x
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain			x
Conseil départemental des Vosges	THIEBAUT GAUDE Carole		x	
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy			x
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	x		
Mairie de Vittel	GRANDHAYE Anne		x	
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie	x		
Mairie d'Urville	CREMEL Denis	x		
Maire de Saint-Ouen-Les-Parey	DUBOIS Claude	x		
Mairie de Harol	MARULIER Gérard			x
SIE de la région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste	x		
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves			x
SI d'eau potable de la région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	x		
SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	x		
SIE de la région de Thuillières	VADROT Nicolas		x	
SIE des Monts Faucilles	PIERRE Alain	x		
SIE du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	x		
SIE de Damblain et du Creuchot	CHARNOT Gilbert			x
EPTB Saône et Doubs	MARCOT Véronique			x
EPTB Meurthe-Madon	BRUNNER Gauthier			x
EPAMA	MILLOT Pascal		x	
SCOT des Vosges Centrales	FOURNIER Michel		x	
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard			x
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	WARNET Bruno	x		
Association des communes forestières	GATTO Yves			x
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	LEMBKE Emmanuel	x		
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	x		
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	x		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian			x
ADEIC	MULLER Robert	x		
UDAF	COLLINET Jacques			x
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane	x		

Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel			x
Nestlé Waters Vosges	VIDAL Olivier	x		
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean Charles	x		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LERCHER Alain	x		
Préfet des Vosges	WANDEROILD Claire			x
DDT	DACQUAY Yann	x		
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric	x		
DREAL	TEJEDO Christophe	x		
ARS	GALIMARD Claude	x		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	x		
AERMC	EGGENSCHWILLER Christophe			x
ONEMA	COLLAS Marc		x	
Observateurs				
DDT	DELOLME Maxime	x		
Région Grand-Est	VOGIN Francis	x		
Agence de l'Eau Rhin Meuse	RABY Dominique	x		
Conseil Départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine	x		
Structure porteuse du SAGE GTI et Conseil départemental des Vosges				
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence	x		
Association La Vigie de l'Eau - Animatrice du SAGE GTI	CUNY Juliette	x		

Procurations de vote :

Pouvoir de	Donné à
MARULIER Gérard	PIERRE Alain
BALAY Michel	FLECK Jean-François
GERECKE Luc	HENRIOT Jean-Marie
WANDEROILD Claire	DACQUAY Yann
EGGENSCHWILLER Christophe	VAUTHIER Jean-Marc
PRUVOST Claudie	BEGEL Régine

Synthèse des membres présents et absents :

Nombres de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
46	24	6	16



1. Ouverture de la séance par La Présidente

Mme BEGEL remercie les membres pour leur présence à cette 12^{ème} Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI.

Mme BEGEL rappelle que les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques. Si un membre ne peut être présent, il peut donner son mandat à une personne du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un mandat.

Aussi, selon l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE des personnes non membres peuvent assister à la CLE en tant qu'observateurs ou intervenants sur invitation du Président. Mme BEGEL a autorisé la participation en tant qu'observateurs à :

- Maxime DELOLME, Direction Départementale des Territoires des Vosges
- Dominique RABY de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Francis VOGIN de la Région Grand Est
- Martine GIMMILLARO Vice-Présidente du Conseil départemental des Vosges.

Mme BEGEL explique que cette 12^{ème} séance plénière est la première séance de travail depuis l'instauration de la nouvelle CLE en octobre dernier. Elle doit permettre de cadrer les dernières étapes d'élaboration du SAGE pour l'année 2017. Mme BEGEL souligne l'intérêt de travailler avec la nouvelle CLE de la manière la plus ouverte et constructive possible pour que le projet de SAGE soit partagé par tous.

2. Approbation du compte-rendu de la précédente CLE et de l'ordre du jour.

La Commission Locale de l'Eau est invitée à valider le compte-rendu de la séance plénière précédente du 12 octobre 2016.

Le compte-rendu de la CLE du 12 octobre est validé à l'unanimité.

3. Ordre du jour de la CLE

Mme BEGEL présente ensuite l'ordre du jour qui a été envoyé avec les convocations pour cette 12^{ème} CLE :

- Proposition d'une nouvelle structure porteuse du SAGE GTI
- Avancement du SAGE GTI et prochaines étapes de travail :
 - Schéma directeur des ressources en eau
 - Extension du modèle de la nappe des GTI : étude des volumes prélevables du secteur Sud-Est
 - Démarche de concertation
- Points Divers

Mme BEGEL explique ensuite que Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir lui ont transmis une demande qui concerne le deuxième point à l'ordre du jour à savoir l'avancement du SAGE GTI. Elle a accepté d'accéder à cette demande qui sera abordée lors du deuxième point.

4. Proposition d'une nouvelle structure porteuse du SAGE GTI

Mme BEGEL rappelle que depuis le 21 octobre 2010 lors de la première séance plénière de la CLE, l'association la Vigie de l'Eau, anciennement Les Eaux et les Hommes, a été désignée structure porteuse du SAGE GTI.

Dès le départ de l'élaboration du SAGE il était convenu de changer de structure porteuse lorsque le SAGE entrerait en phase opérationnelle, ce qui est le cas aujourd'hui.

Le Conseil Départemental des Vosges propose sa candidature pour succéder à la Vigie de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2017.

En effet, Mme BEGEL ajoute que l'assemblée départementale a acté le 26 septembre 2016 sa candidature au portage du SAGE. Le Département s'investit en effet activement depuis 2010 pour l'élaboration du SAGE, à travers son implication dans le comité technique du SAGE GTI, l'hébergement de l'animateur du SAGE, la présidence de la CLE, ainsi que tout récemment dans le portage du schéma directeur des ressources en eau du SAGE GTI.

Ainsi Mme BEGEL précise que le portage d'un SAGE peut être assuré, dans les conditions fixées par l'article R 212-33, par le Département qui peut, sur le fondement de sa compétence propre, assurer et conserver la maîtrise d'ouvrage d'un SAGE au sens des études, de l'animation de la CLE et de la structure porteuse. Ceci est confirmé par l'article L211-7 hors GEMAPI et notamment l'alinéa 12^o, qui stipule que le Département peut être compétent en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Mme BEGEL propose à la CLE de valider le transfert du portage du SAGE GTI au Conseil Départemental à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble des membres présents valide le transfert de structure porteuse.

5. Avancement du SAGE GTI et prochaines étapes de travail.

Mme BEGEL dresse un rapide bilan de ce qui a été fait jusqu'à ce jour : l'état des lieux du SAGE est terminé : la CLE a validé les rapports de Phase 1 et 2 de l'état des lieux lors des séances plénières du 26 septembre 2013 et du 26 avril 2016. Un travail technique a ensuite été mené par le BRGM en collaboration avec le comité technique du SAGE GTI.

Le rapport présentant l'analyse coût-efficacité de scénarios d'actions n'est qu'un document de travail et Mme BEGEL tient à préciser que, ni la CLE, ni le bureau n'ont eu à valider ce document. Ce document a pour but de fournir à la CLE des éléments d'aide à la décision pour le choix de la stratégie du SAGE qui été opéré en avril dernier. Le programme d'actions détaillé de chaque scénario du BRGM n'a pas à être validé. Seul l'axe stratégique du 26 avril 2016 a été validé par la CLE.

Aussi, Mme BEGEL ajoute que depuis avril 2016, le schéma directeur des ressources en eau du SAGE GTI a été lancé et le BRGM a poursuivi l'extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI permettant d'estimer un volume maximum prélevable pour le secteur Sud-Est du SAGE GTI.

Concernant la demande de Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir, Mme BEGEL demande à M. FLECK d'exposer sa demande devant la CLE, en quelques minutes.

M. FLECK explique que la décision de la CLE le 26 avril 2016 pour le choix de la stratégie suivait le postulat selon lequel les industriels ne feraient pas d'économies d'eau et que par ailleurs les autres économies n'étant pas suffisantes, il allait falloir recourir à un transfert d'eau massif. Cette stratégie suivait donc les préconisations du BRGM dans son rapport d'analyse coût-efficacité.

M. FLECK souligne donc qu'un débat n'a pas encore eu lieu en CLE. En effet cette décision de stratégie place les usages industriels en priorité N°1 alors que Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir pensent que le bien commun qu'est l'eau de la nappe des GTI doit être réservé aux besoins AEP et aux activités humaines. L'usage industriel qui a été retenu comme priorité N°1 doit intervenir après les usages précités. Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir souhaitent donc un positionnement de la CLE sur les priorités d'usage de l'eau de la nappe des GTI.

Deuxièmement, Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir interpellent la CLE quant aux efforts que pourraient faire les industriels dans le cadre de la stratégie du SAGE. Ces efforts en effet conditionnent les solutions qui pourront être engagées et les priorités d'usage qui pourront être retenues.

M. VIDAL demande la parole pour faire part à la CLE d'une déclaration de Nestlé Waters ci dessous :

« Mesdames et Messieurs, membres de la CLE,

La société NW, depuis le début des discussions concernant les GTI, a privilégié la recherche d'une solution collective.

Avant toute chose, nous tenions à assurer à cette assemblée que nous ne pouvons que partager les questionnements concernant la priorisation d'usages de la ressource en eau. Et si une chose est certaine pour NW, c'est que son utilisation pour la consommation des riverains de notre territoire est la priorité n°1. Cette conviction n'est pas nouvelle mais peut-être que nous aurions dû mettre plus d'efforts à la rendre audible.

Tout d'abord, nous confirmons n'avoir aucunement l'intention d'augmenter nos volumes d'embouteillage d'eau minérale Bonne Source au-delà du quota alloué à cet usage. Et ce, malgré les interrogations que certains ont pu avoir.

Ensuite, concernant le quota global de 1 million de m³ autorisé, suite à la politique de réduction de nos prélèvements aux GTI mise en place depuis de nombreuses années, nous sommes aujourd'hui bien en deçà de ce quota, à savoir un prélèvement de l'ordre de 900 000 m³ sur les 3 dernières années et un attendu de l'ordre de 850 000 m³ en 2016.

Nous envisageons davantage d'économies d'eau, encore assujetties à l'obtention d'une autorisation d'utiliser l'eau, en vue de la consommation humaine, d'un captage en dehors des GTI permettant d'alimenter le site de NW Vosges en eau dite « industrielle ».

Nous serions ainsi potentiellement en mesure à fin 2017, si nous obtenions bien cette autorisation, de contribuer encore à la réduction des prélèvements dans la nappe des GTI avec un volume prélevé envisagé de l'ordre de 750 000 m³, soit 250 000 m³ de moins que le quota qui nous est alloué, correspondant ainsi à une réduction d'un quart de ce qui nous est autorisé.

Aller plus loin serait compromettre l'équilibre économique de l'activité du site, qui je vous le rappelle, emploie plus de 1000 personnes avec environ 250 emplois directs spécifiques à l'activité de Bonne Source.

Cet effort, notre contribution pour stabiliser la nappe, doit nécessairement profiter aux populations locales.

Permettez-moi de vous rappeler aussi que l'exploitation d'eau minérale sur notre territoire est une activité ancienne de 150 ans. Nous ferions erreur à ne pas la considérer comme partie intégrante de l'économie locale et en tout cas cela serait surprenant.

Nestlé Waters et les exploitants qui l'ont précédé se considèrent comme faisant partie de cette communauté et ont contribué à son dynamisme :

- grâce à un modèle partenarial « zéro pesticides » de protection de la qualité de l'eau qui fait référence dans le monde ;
- grâce aux moyens investis pour développer des marques qui contribuent au renom et à la vitalité des villes de Vittel et Contrexéville au bénéfice aussi de l'activité touristique et du thermalisme local ;
- grâce, enfin, aux investissements sur le site industriel pour le maintien de l'activité d'embouteillage qui a souffert au cours de ces 10 dernières années d'un changement structurel du marché et imposé, certes, des réductions d'effectifs, mais toujours avec des dispositifs d'accompagnement basés sur le volontariat.

Nous sommes ouverts à la discussion et au dialogue qui se prépare dans les prochains mois afin de, collectivement, trouver une solution qui sache tenir compte de l'ensemble des contraintes mais aussi des opportunités pour tous. »

M. MULLER rappelle qu'il a voté pour la stratégie au mois d'avril dernier mais qu'il partage les réserves de M. FLECK. Pour lui il y a deux priorités : l'alimentation en eau potable locale et la conservation des emplois de la fromagerie et de Nestlé Waters. M. MULLER explique que le fait que les économies d'eau de Nestlé Waters pourraient être réutilisées par eux-mêmes l'avait choqué. La présente déclaration de Nestlé Waters le rassure donc sur ce point.

M. MULLER ajoute que si la question vient des activités industrielles, un deuxième type de solution est d'amener de l'eau supplémentaire sur le territoire. Concernant la création d'une solution de substitution, c'est le volet financier qui interpelle M. MULLER. M. MULLER affirme qu'il sera en désaccord avec une telle solution si l'on demande uniquement aux consommateurs du territoire de supporter les coûts. M. MULLER suggère que ce soient également les consommateurs de l'eau de Bonne Source et les consommateurs de fromage qui payent aussi quelques centimes de plus. Ce serait l'équivalent du principe pollueur - payeur : ceux qui bénéficient des contraintes en supportent la charge.

M. VIDAL souligne que la question de qui payera ces solutions n'a pas été abordée mais que Nestlé Waters participera aux discussions qui se feront à ce sujet.

M. FLECK reprend la parole au sujet de l'aspect économique. Il cite l'exemple d'un problème de pollution d'une rivière avec des espèces à protéger dans les Hautes Vosges impliquant une entreprise de blanchiment. Il explique que plutôt que de construire un coûteux blanchiduc, une station de traitement des eaux a été construite. Un compromis avait donc pu être trouvé entre la pérennité de l'activité industrielle et la protection de l'environnement.

Pour une solution de substitution à la nappe des GTI, M. FLECK explique qu'il s'agirait pour les consommateurs de boire une eau venant de 50 km plutôt qu'une eau prélevée sous leurs pieds. Concernant la fromagerie de l'Ermitage, Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir ne demandent pas sa fermeture mais une étude technico-économique pour

étudier une réduction des volumes d'eau utilisés. Il existe en effet des circuits fermés de recyclage de l'eau pour certains process industriels. M. FLECK estime qu'il n'y a pas de facilité à connaître quelles sont les économies d'eau envisageables pour la fromagerie de l'Ermitage.

Concernant Nestlé Waters, M. FLECK explique que contrairement à M. MULLER, il n'est pas rassuré. Nestlé avait pour objectif auparavant d'augmenter les volumes embouteillés du gîte C. Avec la limitation à 750 000 m³ annuels prélevés, Nestlé effectue un premier pas, mais M. FLECK tient à souligner qu'il s'agit d'économies d'eau par transfert de prélèvement : Nestlé a en effet déjà obtenu une autorisation de prélèvements pour transférer son alimentation en eau de process via le forage de Suriauville 3 dans le gîte B pour 100 000 m³/an. Nestlé Waters réfléchit désormais à l'utilisation complémentaire du forage Suriauville 4.

M. FLECK propose de réenvisager les solutions pour le SAGE GTI à partir de ces nouveaux chiffres. Pour M. FLECK, il n'est pas possible d'envisager des transferts d'eau massifs qui empêcheraient les populations locales d'accéder à leur eau. Il y a donc lieu pour lui d'affiner la recherche des solutions.

M. LE SQUEREN répond à M. FLECK en exprimant qu'il est choqué de ce jugement ; M. FLECK ne connaît pas le fonctionnement de Ermitage. M. LE SQUEREN explique que ce jugement ne correspond pas à la réalité. Ermitage est une coopérative qui valorise le lait de nombreux producteurs. Elle achète l'eau comme le gaz en essayant toujours d'en optimiser l'usage et de faire des économies. Ermitage utilise cette ressource des GTI car l'administration exige des produits de qualité sanitaire parfaits. L'usine est alimentée en eau par deux ressources : par l'eau potable qu'elle achète au SIE de Bulgnéville et par les eaux de récupération (concentration et séchage des produits laitiers). Ermitage améliore année après année son ratio de consommation d'eau par litre de lait transformé.

M. LE SQUEREN insiste pour dire qu'il faut éviter de caricaturer la situation. La fromagerie l'Ermitage ne peut pas travailler sur une réduction du volume globale d'eau qu'elle utilise mais sur ce ratio de consommation d'eau par litre de lait transformé. Cela reviendrait sinon à demander aux producteurs de se battre sur les marchés avec une compétitivité inférieure à leurs concurrents. Le groupe Ermitage est attentif à l'amélioration de ce ratio. Si le nombre de litres de lait transformé augmente, malgré la baisse du ratio, les volumes totaux consommés par la fromagerie peuvent augmenter.

M. FLECK interpelle M. LE SQUEREN quant à la mise en circuit fermé d'une partie des process de l'usine, en indiquant que la situation pourrait peut-être être encore améliorée au sein de la fromagerie (utilisation de 650 000 m³/an) ; plusieurs niveaux de performance pouvant exister.

M. LE SQUEREN répond que ces remarques montrent le manque de connaissance du fonctionnement de Ermitage et répète que la fromagerie de l'Ermitage gère sa consommation d'eau de manière tout à fait responsable et efficace et qu'elle fait le nécessaire pour mettre en œuvre des économies d'eau.

M. TEJEDO intervient en tant que représentant des installations classées pour expliquer qu'il est demandé aux laiteries de taille importante d'appliquer les références européennes en termes de meilleures techniques disponibles pour la performance industrielle (les BREF, « Best References »). Il est notamment demandé aux laiteries de justifier leur quantité de prélèvements en eau propre dans le milieu naturel. Ermitage se situe dans la fourchette basse des références européennes.

M. TEJEDO souligne la principale limite technique rencontrée concernant le recyclage de l'eau : il s'agit de problèmes bactériologiques. Il rappelle d'ailleurs que Vosges Nature Environnement

siégeait au CODERST lorsqu'Ermitage a présenté son dossier d'autorisation pour la nouvelle tour de séchage.

M. VIDAL souligne que depuis le rapport du BRGM concernant les scénarios d'action établi en 2013, il s'est passé du temps. Les sociétés ont depuis évolué dans leur stratégie commerciale. Nestlé Waters avait évoqué en 2013 le développement de la source des Frênes « GV2 » pour l'embouteillage mais ceci n'est plus d'actualité dans la stratégie de Nestlé Waters : Nestlé Waters vise désormais 750 000 m³/an pour l'embouteillage et ne souhaite donc pas aller au-delà du quota alloué pour le forage Bonne Source.

M. DACQUAY indique que le schéma de réduction proposé pour l'instant est maximal et qu'il convient de mettre à jour le déficit. Avec l'affirmation des nouvelles stratégies d'acteurs, le déficit est déjà réduit de 250 000 m³/an.

M. DACQUAY ajoute que pour l'instant l'alimentation en eau potable a beaucoup été évoquée mais qu'il s'agit de réfléchir plus largement à la gestion patrimoniale de l'eau, à l'échelle de plusieurs dizaines de kilomètres. Le nouvel enjeu pour les collectivités va concerner la gouvernance de l'eau sur le territoire. Le schéma directeur des ressources en eau du SAGE GTI doit fixer des grands caps d'ici la fin de l'année, pour des actions concrètes d'ici 2020 et pour une organisation stratégique d'ici 2030. La concertation permettra de retravailler sur les enjeux et sur les solutions techniques et réglementaires.

M. DACQUAY revient sur le déficit de 1,35 millions de m³/an qui a été pris en compte jusqu'ici en rappelant que c'est une fourchette haute et que si d'autres économies comme celle de 250 000 m³/an de Nestlé Waters sont possibles, il ne faut pas pour l'instant évincer la mise en œuvre d'une solution de substitution.

Enfin, concernant le transfert des prélèvements des GTI (gîte C) vers le gîte B, cela répond à l'enjeu de long terme de gestion patrimoniale de la nappe des GTI.

M. FLECK réagit concernant les délais d'aboutissement du SAGE : initialement le SAGE devait être approuvé pour fin 2015 ; la nouvelle échéance est la fin de l'année 2017. Il ne faudrait cependant pas se priver de quelques mois de retard qui seraient nécessaires à l'approfondissement du dossier.

M. DACQUAY indique que l'implication du Conseil Départemental des Vosges dans le portage du SAGE lui confère une situation de gouvernance beaucoup plus stable.

Deuxièmement, M. DACQUAY souligne la seconde problématique de gouvernance qui est locale : avec l'évolution des intercommunalités et des compétences territoriales, il s'agira de travailler avec les élus sur les ambitions et les enjeux du territoire. La CLE devra amener des éléments concernant ces enjeux. Du retard a été pris dans le passé dans l'avancement du SAGE, des solutions collectives doivent être prises désormais-

M. COUSOT souhaite ouvrir le débat à tous les consommateurs et pas seulement aux industriels. Le SIE de la Région Mirecurtienne a par exemple diminué ses prélèvements de 150 000 m³/an ces dernières années. Pour ses prélèvements, le SIE verse à l'Agence de l'Eau la redevance prélèvement, ce qui alimente la caisse commune de l'Agence de l'Eau qui bénéficie ensuite aux collectivités.

L'intérêt des uns est aussi l'intérêt des autres. Il ne faut pas les opposer.

Lorsque cela leur coûte trop cher d'utiliser de l'eau potable, les agriculteurs font faire leur propre forage. Tout le monde doit ainsi participer à la réflexion.

M. PIERRE rejoint l'avis de M. COUSOT. Pour le SIE des Monts Faucilles, le rendement de réseau avoisinait les 60% dans les années 1990. Aujourd'hui le rendement du réseau est de 89% suite aux

nombreuses améliorations apportées concernant la réduction des fuites. Les économies d'eau vont encore se poursuivre dans les années qui viennent.

M. VAUTHIER indique que l'étude technico-économique du schéma directeur doit être lancée dans un délai court. Dans un premier temps il s'agira de discuter des solutions et dans un deuxième temps des financements. La meilleure solution à retenir sera celle qui présentera le meilleur rapport coût-efficacité et qui conviendra à tout le monde. Lorsque les impacts sur le prix de l'eau seront étudiés, les discussions sur la gouvernance seront importantes. La solution à définir ne relève pas de la restriction mais de l'économie et de la sécurisation pour l'intérêt général.

M. VAUTHIER rappelle que la masse d'eau des GTI est la seule à déficit quantitatif du bassin Rhin Meuse et qu'elle est donc regardée de très près au niveau européen.

Mme BEGEL annonce qu'elle a eu le privilège de visiter l'usine Ermitage et découvrir les process mis en œuvre pour réaliser des économies d'eau. Elle propose que la CLE puisse visiter l'usine.

M. LE SQUEREN tient à donner l'exemple des pollutions au lactosérum qu'ont connus de nombreux cours d'eau vosgiens à une époque. Grâce aux progrès techniques, ces problèmes ont été résolus. De la même manière, d'ici 2030 il y aura sans doute de nouvelles évolutions technologiques qui permettront de faire encore des économies d'eau dans les process, avec notamment des automates plus performants et plus précis.

M. LE SQUEREN revient sur les propos de M. COUSOT en soulignant que la fromagerie de l'Ermitage permet au SIE de Bulgnéville de faire des investissements sur ses installations. Sans la consommation en eau de la fromagerie, le SIE aurait du mal à couvrir ses frais fixes. La solidarité n'est donc pas à étudier à l'emporte pièces.

Mme CUNY poursuit la présentation générale du calendrier de 2017 **Voir diaporama.**

Mme CUNY rappelle l'échéance de fin 2017 où la CLE devra avoir déterminé le programme d'actions, les grands objectifs du PAGD et le règlement du SAGE.

Elle explique que le schéma directeur des ressources en eau vise à appuyer la CLE dans ses choix. En complément, pour que les questions de fond du projet de SAGE puissent être débattues (projet de territoire, actions à engager) il est proposé à la CLE de lancer une démarche de concertation. A l'issue de cette concertation la CLE disposera de tous les éléments nécessaires pour construire et valider un projet de SAGE en connaissance de cause.

L'évaluation environnementale devra être poursuivie jusqu'à la rédaction du SAGE.

➤ **Schéma directeur des ressources en eau**

Voir diaporama.

Mme CUNY aborde en détail le schéma directeur des ressources en eau. Il a démarré en octobre. Ce schéma vise à étudier plusieurs ressources de substitution puis à analyser les impacts environnementaux, l'acceptabilité, la gouvernance et le mode de financement des solutions possibles.

Concernant le pilotage du schéma, Mme BEGEL indique qu'elle a proposé à Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'ASVPP et UFC Que Choisir de faire partie du comité de pilotage du schéma directeur des ressources eau en désignant une personne pour participer aux réunions du comité de pilotage.

Les comptes rendus des réunions techniques sont transmis à tous les membres du comité de pilotage qui peuvent réagir bien qu'ils ne participent pas à ces réunions techniques.

Mme CUNY expose les grandes phases du schéma qui doit aboutir d'ici juin 2017. Elle précise également qu'une fourchette allant de 0,6 à 1,2 million de m³/an a pour l'instant été choisie pour prédimensionner les ressources de substitution.

Le cahier des charges (CCTP) est disponible pour les membres de la CLE.

Mme CUNY interroge l'assemblée pour savoir si certains membres ont d'ores et déjà des remarques sur le CCTP ou sur le schéma directeur en lui-même.

M. FLECK s'interroge sur la formulation de la page 21 pour la partie « Impact des prélèvements dans les ressources de substitution potentielles sur les milieux aquatiques » : « *En l'absence de connaissances suffisamment précises pour quantifier les impacts, le titulaire pourra proposer des arguments concernant le risque de l'impact ; en dernier cas, il précisera si les estimations sont impossibles.* »

M. FLECK s'inquiète du fait que l'on envisage la possibilité de n'avoir pas de réponses dans certains cas.

Mme CUNY répond que c'est par pragmatisme que cette partie a été rédigée ainsi : les échanges entre les eaux souterraines et les eaux de surface sont complexes et il faut disposer d'une importante quantité de données techniques pour les caractériser. Malheureusement, on peut supposer que sur certains secteurs de substitution potentiels, il n'y aura pas forcément des piézomètres ou des stations de mesure de débit en nombre suffisant pour quantifier dès à présent les impacts de nouveaux prélèvements sur les milieux aquatiques. Il ne s'agit pas de s'interdire d'aller plus loin dans l'étude des impacts mais de prendre en compte le délai court de l'étude. Pour certains secteurs il sera sans doute difficile de donner une réponse ferme quant aux impacts de nouveaux prélèvements. L'incertitude et le manque de connaissances actuels seront pris en compte dans le choix de la meilleure solution.

De plus, ce schéma directeur est une première prospective des impacts ; il ne s'agit pas d'une étude d'impact au sens réglementaire du terme.

M. FLECK demande également l'intérêt de la tranche optionnelle N°4 qui concerne la réalimentation artificielle.

Mme CHICOT et Mme CUNY répondent que cette solution est désormais abandonnée et que cette tranche ne sera pas levée.

M. FLECK fait remarquer que certaines collectivités du territoire chercheraient déjà à aller s'approvisionner ailleurs en eau, comme Charmes.

M. COUSOT en tant que vice-président de la CLE tient à faire remarquer que dans les récents débats publics qui ont eu lieu, certaines choses ont été affirmées sans réels fondements techniques.

M. COUSOT ajoute que la quantité d'eau potable utilisée annuellement comme eau de boisson et comme eau alimentaire est de 2,5 m³/an. Ce serait coûteux d'installer des réseaux pour ne distribuer que quelques mètres cubes par foyer annuellement. Néanmoins, il n'y a pas besoin d'eau potable de la nappe des GTI pour laver de la vaisselle ou une voiture... Tout le monde est donc concerné par le SAGE GTI.

M. DACQUAY estime que pour les cas comme Charmes, le débat devient parfois quelque peu irrationnel et qu'il y a eu un défaut de communication sur le sujet du SAGE. Il est important de reprendre la main sur cette communication de manière collective afin d'éviter les fantasmes et les incompréhensions.

M. LEMBKE demande si la réalisation de l'évaluation environnementale sera externalisée.

Mme CHICOT répond que l'évaluation environnementale sera réalisée en interne, probablement avec l'appui d'un stagiaire au sein du Conseil Départemental.

M. LEMBKE indique que le Conservatoire des Espaces Naturels mettra à disposition ses données et son expertise pour les besoins de l'évaluation environnementale.

➤ **Extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI**

Mme BEGEL redonne la parole à Mme CUNY pour qu'elle présente l'extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI.

Voir diaporama.

Mme CUNY rappelle que l'état des lieux du SAGE a été réalisé avec le modèle hydrogéologique de la nappe des GTI développé au niveau régional par le BRGM en lien avec les Agences de l'eau et la DREAL. Ce modèle version 2012 devait être modifié pour pouvoir estimer les ressources en eau disponibles sur le secteur Sud Est du périmètre du SAGE GTI ; et savoir si de nouveaux prélèvements pourraient y être réalisés. Mme CUNY expose l'extension du nouveau modèle : les nouvelles limites englobent les bassins versants de surface recoupés par les affleurements des grès à savoir le bassin versant du Madon et la limite du Bassin versant du Coney.

Mme CUNY ajoute que la modélisation des échanges nappe-rivière qui est développée est assez complexe et le projet accuse aujourd'hui 3 mois de retard. D'ici mi-janvier le BRGM devrait fournir une première estimation des volumes disponibles sur ce secteur en fonction de l'impact sur les rivières.

Le modèle permettra aussi de simuler les futurs prélèvements dans la nappe des GTI pour le secteur Sud-Ouest dans le cadre du schéma directeur des ressources en eau.

M. FLECK s'interroge sur le fonctionnement de la nappe dans la partie anciennement « hors secteur » du modèle, dans le secteur de Darney et Monthureux sur Saône. Il aimerait avoir des éléments concernant l'hydrogéologie de ce secteur.

Mme CUNY explique que cette partie n'a pas été étudiée très en détail dans l'état des lieux du SAGE car elle est hors de la nappe captive profonde des GTI : les GTI sont présents mais la nappe est tantôt libre et tantôt sous couverture, mais de faible extension. Il s'agit de petites sources localisées.

Il existe différentes études hydrogéologiques réalisées à différentes échelles.

Mme CUNY souligne le fait que sur ce secteur il n'y a pas de problématique quantitative identifiée.

M. PIERRE demande si l'extension du modèle peut remettre en cause le périmètre du SAGE actuel.

Mme CUNY répond par la négative. Le périmètre est établi selon la nappe des GTI captive profonde et ceci ne change pas.

Mme BEGEL demande s'il y a d'autres remarques.

Aucune autre remarque.

➤ Démarche de concertation

Voir diaporama

Mme BEGEL introduit la démarche de concertation en redonnant la définition de la concertation « La concertation est un processus d'échange entre plusieurs personnes ou organismes porteurs d'intérêts différents qui cherchent à aboutir collectivement à des propositions en vue d'orienter des décisions futures ». Il y a ainsi trois éléments importants pour la concertation : les participants, les échanges et le lien à la décision.

Mme CUNY détaille ces trois éléments :

- Les participants : l'important est leur diversité de statuts et la diversité des intérêts qu'ils portent par rapport à l'enjeu considéré (par exemple les intérêts relatifs à l'environnement, à l'emploi, aux loisirs, au paysage, etc.).
- Les échanges : on parle de co-construction, c'est-à-dire, à partir de visions et d'intérêts différents portés par les participants, il faut élaborer progressivement des propositions partagées par le plus grand nombre.
- Le lien à la décision: l'objectif de la concertation est de nourrir la décision, publique ou privée, afin de faire en sorte que cette décision soit plus appropriée, plus légitime, mieux comprise ou mieux mise en œuvre.

Mme CUNY expose l'objectif de cette démarche qui vise à fournir à la CLE des propositions qui lui permettront de construire le projet de SAGE. Elle expose ensuite les 3 étapes proposées pour cette démarche de concertation. Le Conseil Départemental portera cette démarche pour la CLE. Si le budget 2017 est acté, le marché pourra être lancé courant janvier pour un montant maximum de 40 k€ TTC.

Mme BEGEL reprend la parole et précise que l'intervention d'un prestataire extérieur permettra un regard nouveau et neutre pour le bon déroulement de cette démarche.

Elle sollicite l'avis des membres de la CLE pour le lancement de cette démarche.

L'ensemble des membres de la CLE valide le lancement de cette démarche.

Mme BEGEL indique que le cahier des charges de cette démarche est disponible sur demande ; il a été validé par le bureau de la CLE et les suggestions de modifications peuvent être transmises au plus tard le 6 janvier à Mme CUNY.

Mme BEGEL présente ensuite la composition du comité de pilotage à mettre en place avec des volontaires de la CLE.

Ce comité se réunira 3 fois entre le mois de mars et le mois de septembre 2017. Certains membres du comité de pilotage de la concertation participeront en plus à des ateliers de concertation. Mme BEGEL insiste donc sur la disponibilité des membres volontaires.

Mme BEGEL instaure un temps de suspension de 10 minutes pour que les membres de chaque collège se concertent afin de trouver des volontaires pour siéger au « COPIL concertation ».

A la fin du temps de suspension, le COPIL est constitué :

- **Collège 1 :**
 - Mme BEGEL
 - M. SAUVAGE

- M. THIRIAT
- M. COUSOT
- M. DUBOIS
- **Collège 2 :**
- M. FLECK
- M. MULLER
- M. VIDAL
- **Collège 3 :**
- Un représentant de la DDT
- Un représentant de l'AERM
- Un représentant de la DREAL

6. Points divers

- **Avancement de l'appel à projets « Economiser les ressources en eau potable fragiles » de l'AERM**

Voir diaporama.

M. RABY rappelle les objectifs et les axes d'intervention de l'appel à projets. 51 collectivités vosgiennes dont 22 collectivités de la ZRE GTI sont concernées. Parmi ces collectivités, 12 n'atteignent pas le seuil minimum de rendement réglementaire.

17 candidatures ont déjà été reçues pour cet appel à projets dont 4 prélevant dans la nappe des GTI. M. RABY cite l'exemple d'Urville représentée à la CLE par M. CREMEL : la commune est en train de réaliser des actions pour une meilleure gestion de l'eau potable et elles pourront être éligibles à l'appel à projets.

L'appel à projet est prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

M. RABY présente le projet « les Her'eaux de la gestion de l'eau » porté par la ville de Vittel qui va se dérouler en 3 temps. Ce projet sera suivi par un comité scientifique et technique ainsi que par un groupe de personnes de Vittel. Il va impliquer de nombreux acteurs et permettra de valoriser différents outils de sensibilisation et d'économies d'eau.

M. MULLER en tant qu'ancien membre du comité de bassin tient à souligner que certains travaux en eau potable peuvent faire augmenter le prix de l'eau et qu'il y a lieu de profiter de cet appel à projets pour bénéficier de ces aides avantageuses.

M. COUSOT indique que parfois les bons élèves en matière de gestion de l'eau sont les moins aidés. Il alerte aussi sur les risques de contaminations des circuits d'eau potable par les usagers qui récupèrent les eaux de pluie et qui connectent ce réseau de récupération au réseau principal d'eau potable (Risque d'aspiration des eaux de pluie par différence de pression).

M. PIERRE interroge M. RABY pour savoir si la longueur des réseaux de distribution est prise en compte dans le calcul du seuil de rendement au-dessus duquel les collectivités doivent se maintenir.

M. RABY répond par l'affirmative en indiquant que l'indice linéaire de consommation est pris en compte pour ce seuil minimal de rendement.

M. VAUTHIER ajoute que l'Agence de l'eau Rhin Meuse n'aide pas le renouvellement de réseaux mais la réduction des fuites jusqu'à l'atteinte du rendement de 85%.

➤ **Divers**

M. MULLER indique que le Centre Technique Régional de la Consommation (CRTC) publie des bulletins trimestriels sur le thème de l'eau que les services d'eau des collectivités peuvent utiliser pour communiquer auprès de leurs abonnés. Ils sont disponibles sur le site internet du CRTC.

Clôture

Mme BEGEL remercie l'assemblée pour sa participation active à cette commission.

Pièces jointes :

- Diaporama de séance

SAGE GTI

12^{ème} séance plénière de la CLE

14 décembre 2016 - Epinal



Ordre du jour

- **Proposition d'une nouvelle structure porteuse du SAGE**

- **Avancement du SAGE GTI et prochaines étapes :**
 - Demande des associations VNE, ASVPP, ON, UFC Que Choisir
 - Schéma directeur des ressources en eau
 - Extension du modèle de la nappe des GTI : étude des volumes prélevables du secteur Sud-Est
 - Démarche de concertation

- **Points Divers**



Portage SAGE GTI

- Proposition de la candidature du Conseil Départemental

AVANCEMENT DU SAGE GTI & PROCHAINES ÉTAPES DE TRAVAIL

Avancement du SAGE GTI

- Etat des lieux: terminé

Etat des lieux du SAGE

Phase 1

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DE LA NAPPE DES GRES DU TRIAS
INFERIEUR**



ETAT DES LIEUX :

Phase 1 : Etat initial et diagnostic

RAPPORT ADOPTE PAR LE CLE DU 25 SEPTEMBRE 2013

ETABLI PAR :

ASSOCIATION LA VOIE DE L'EAU

AVEC LE CONCOURS TECHNIQUE DU BUREAU

DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

PARTENAIRES FINANCIERS DU SAGE GTI



**Document du SAGE
Validé par CLE du
26/09/13**

Phase 2

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DE LA NAPPE DES GRES DU TRIAS
INFERIEUR**



ETAT DES LIEUX :

Phase 2 : Tendances et diagnostics

ETABLI PAR :

ASSOCIATION LA VOIE DE L'EAU

AVEC LE CONCOURS TECHNIQUE DU BUREAU

DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

PARTENAIRES FINANCIERS DU SAGE GTI



**Document du SAGE
Validé par CLE du
26/04/16**

Travail pour l'élaboration de la stratégie du SAGE GTI

Document public



Document de travail

Analyse coût efficacité
réalisée par le BRGM
pour appuyer la CLE
dans ses choix.

Hypothèses et
résultats présentés le
26 avril 2016 à la CLE.

Stratégie du SAGE GTI

- Axe stratégique validé le 26/04/2016:
Comblent le déficit de 1,35 millions de m³/an par des mesures d'économies d'eau et une(des) solution(s) de substitution

**Validé par CLE du
26/04/16**

De avril 2016 à aujourd'hui

- Le schéma directeur des ressources en eau a été lancé par le Conseil Départemental des Vosges.
- L'extension du modèle hydrogéologique de la nappe des GTI est en cours

Calendrier 2017

- **Échéance réglementaire SDAGE Rhin Meuse**
 - Présenter un projet de SAGE au comité de bassin avant la fin de l'année 2017
 - Avoir validé un programme d'actions avant la fin de l'année 2017

Calendrier 2017



Fin 2017

Schéma directeur
PHASE 1

Schéma directeur
PHASE 2

Présentation
Portée
juridique du
SAGE

*Quel projet de territoire?
Quelles actions à engager?*

Evaluation environnementale

Projet
SAGE
GTI

PAGD
Objectifs

Règlement

Programme
d'actions

Calendrier 2017

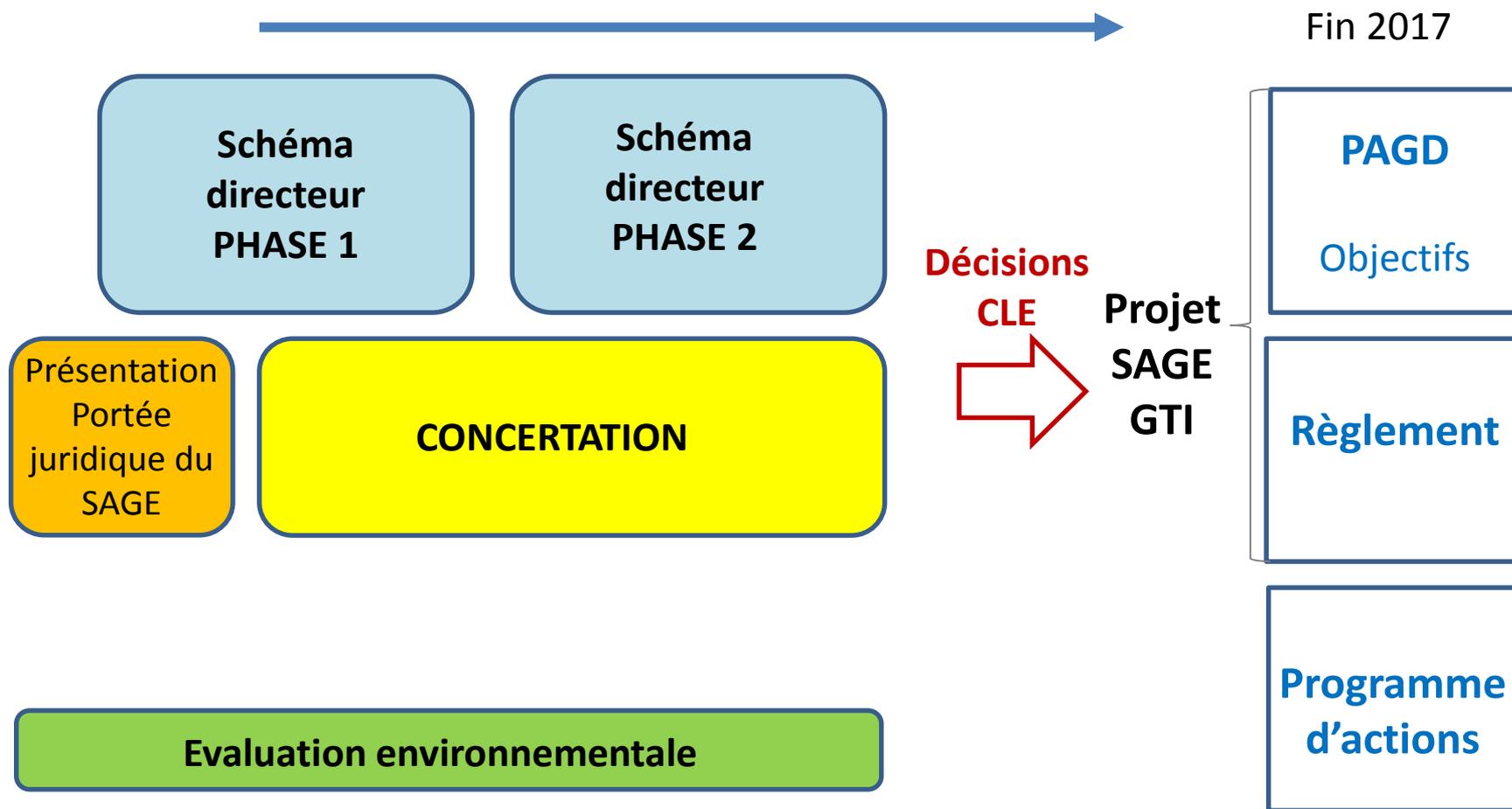


Schéma directeur des ressources en eau

- **26 avril 2016**: validation du lancement par la CLE
- **Eté 2016**: lancement du marché par le CD88
Recrutement du groupement ARTELIA /
ANTEAGROUP / COSSALTER ET DE ZOLT
- **6 octobre 2016**: réunion technique de
démarrage N°1
- **6 décembre 2016**: réunion technique N°2

Schéma directeur des ressources en eau

- **Pilotage:** Bureau de la CLE élargi et comité technique du SAGE GTI. Deux réunions prévues
- **Objectifs:**
 - Définir des solutions de substitution à la nappe des GTI pour le secteur Sud-Ouest
 - Proposer des solutions de sécurisation de l'AEP sur le périmètre du SAGE GTI
- **Déroulement:** 2 grandes phases techniques

Schéma directeur AEP

Déroulement: Phase 1 – 6 MOIS

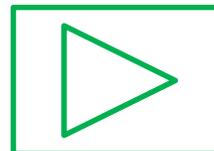
Analyse juridique

Phase 1.A
Recueil des données et restitution

Phase 1.B : Etat des lieux AEP:
Enjeux de l'AEP sur le territoire et problématique de la nappe des GTI

Phase 1.C : Etude des ressources de substitution potentielles
& Propositions de tracés

Choix de 2 solutions de substitution
à étudier plus finement



Validation
COPIL N°1

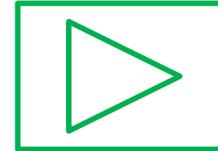
Schéma directeur AEP

Déroulement Phase 2: **3 MOIS** + **X MOIS**

Analyse juridique

Phase 2.A : Proposition de travaux
Analyse de la gouvernance, impacts financiers sur le prix de l'eau
Analyse multicritère des différentes solutions de substitution

Choix de la meilleure solution de substitution



**Validation
COFIL N°2**

Phase 2.B : Identification des interconnexions et travaux complémentaires pour la sécurisation de l'AEP hors ressources de substitution

Schéma directeur des ressources en eau

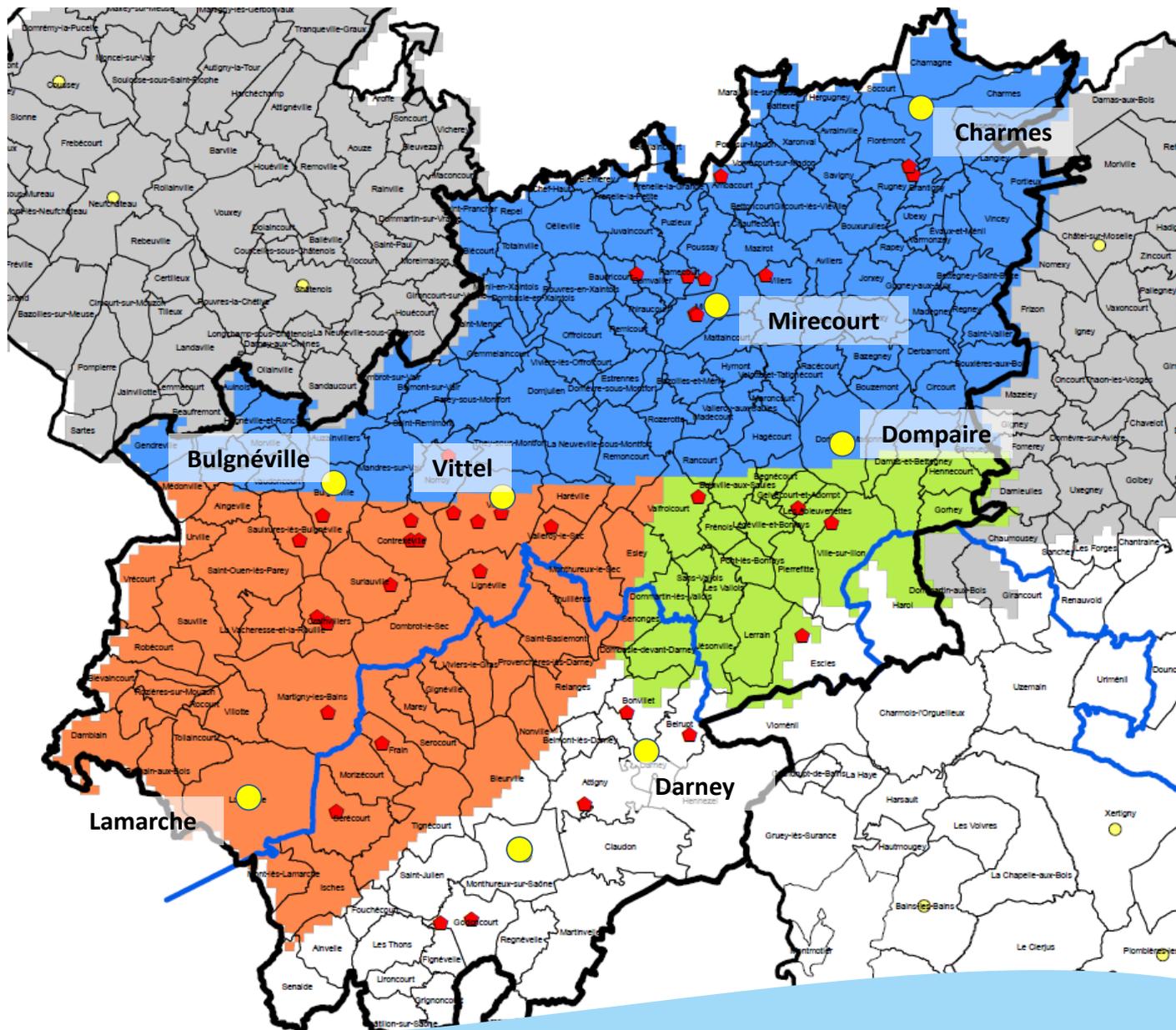
- **Grands principes:**
- Fourchette de variation de volume
- Analyse juridique et étude de gouvernance
- Analyse multicritères dans la phase 2 (impacts environnementaux, acceptabilité des solutions, ...)
- *CCTP disponible sur demande*

Modèle BRGM de la nappe

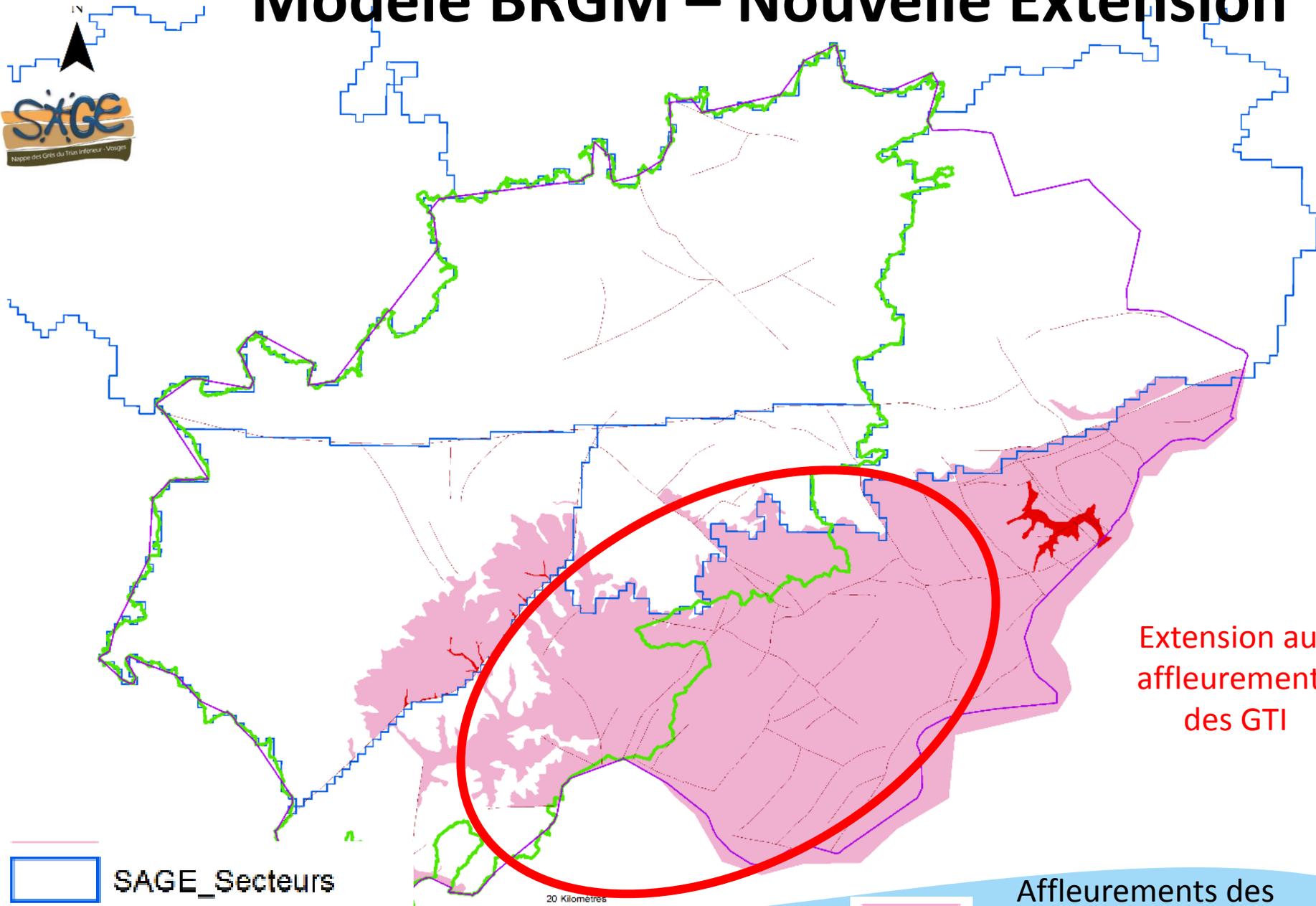
- Extension du modèle de la nappe des grès du Trias inférieur aux affleurements des grès dans les Vosges: **projet AERM-BRGM**
- Printemps 2016: démarrage
- Septembre 2016: campagne de jaugeage
- Calage en cours: secteur Sud Est puis Sud-Ouest et Nord

Modèle BRGM version 2012

Limites de l'ancien modèle: faille de Relanges et limite de la nappe sous couverture

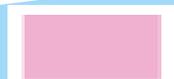


Modèle BRGM – Nouvelle Extension



Extension aux
affleurements
des GTI

 SAGE_Secteurs
 SAGE_Perimetre

 Affleurements des
grès du Trias Inférieur



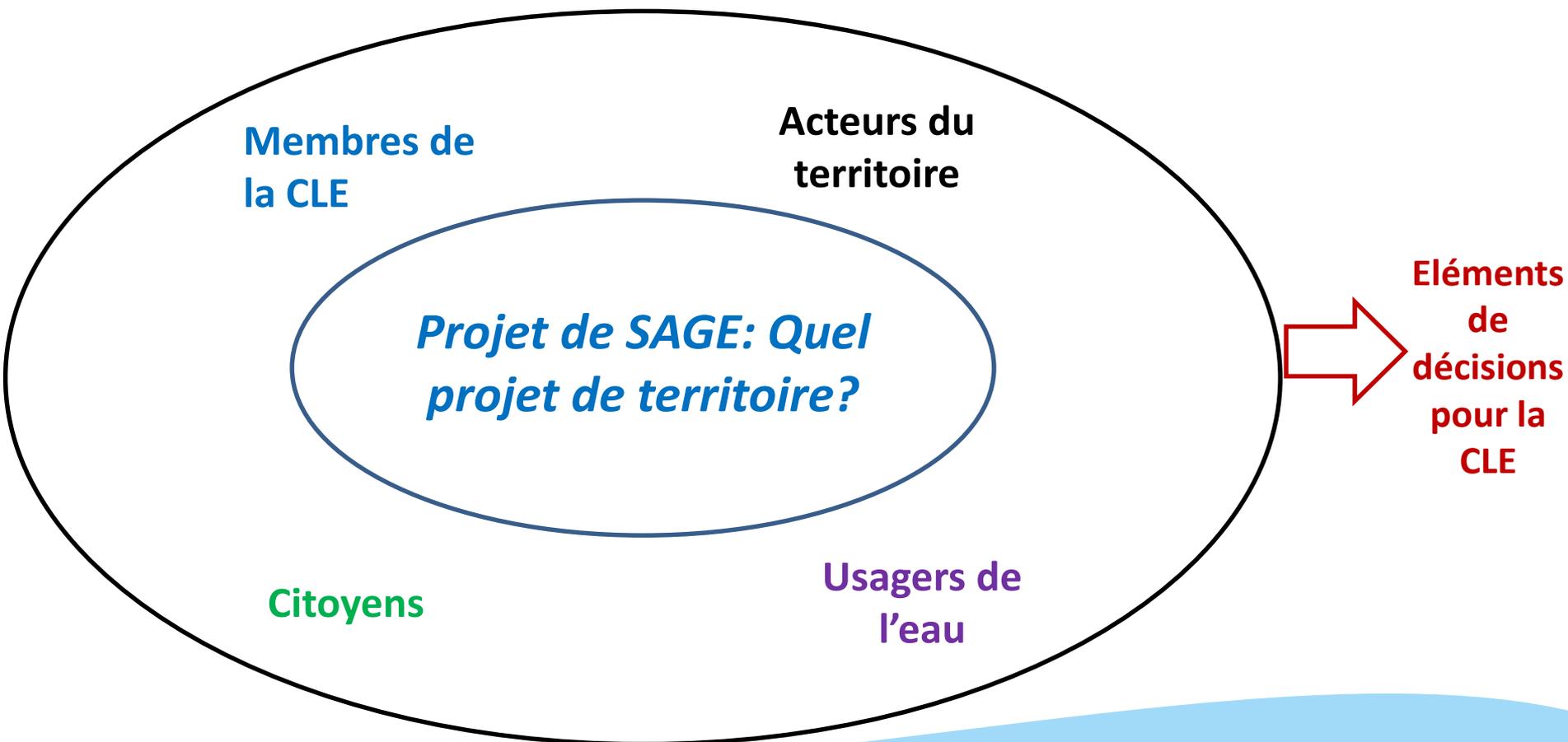
CONCERTATION SAGE

Qu'est ce que la concertation?

- **La concertation est un processus d'échange entre plusieurs personnes ou organismes porteurs d'intérêts différents qui cherchent à aboutir collectivement à des propositions en vue d'orienter des décisions futures.**
- 3 éléments importants pour la concertation
 - Les participants
 - Les échanges
 - Le lien à la décision

Concertation SAGE GTI

- **Objectifs:**
- Fournir à la CLE des éléments d'aide à la décision pour le projet de SAGE GTI



Concertation SAGE GTI: démarche proposée

1. DIAGNOSTIC INITIAL

- Diagnostic initial; étude de contexte
- Entretiens préalables

2. CONCERTATION

- Mise en œuvre de la méthode proposée par le prestataire
- Ateliers par groupes de concertation

3. BILAN ET RESTITUTION

- **Rédaction d'une synthèse de la démarche:** bilan de la concertation, propositions formulées
- **Réunions de restitution:** Participants, CLE, réunion publique etc....

Instances du dispositif de concertation:

- Un comité de pilotage:
« **COPIL concertation** » issu de la CLE
- Une équipe d'animation : le prestataire & la structure porteuse du SAGE
- Des groupes de concertation: composés de membres de la CLE, d'usagers de l'eau, d'acteurs du territoire et de citoyens.

Concertation SAGE GTI

- Portage par le Conseil Départemental des Vosges
- Lancement de la démarche: *Avis de la CLE*
- *Appel aux volontaires* pour constituer le **comité de pilotage** de la démarche.

Participation au COPIL concertation

- Au moins 5 réunions entre mars et septembre 2017.
- Pour certains membres, il s'agira de participer également à des groupes de concertation.

Concertation SAGE GTI

- Portage par le Conseil Départemental des Vosges
- Lancement de la démarche: *Avis de la CLE*
- *Appel aux volontaires* pour constituer le **comité de pilotage** de la démarche.
→ *Temps de suspension*



Concertation: proposition de la composition du COPIL

- **Collège 1:** 5 membres
 - La présidente de la CLE
 - 4 autres membres
- **Collège 2:** 3 membres
 - 1 association de protection de l'environnement
 - 1 association de consommateurs
 - 1 industriel
- **Collège 3:** 3 membres
 - DDT
 - autre membre du 3^{ème} collège
 - autre membre du 3^{ème} collège

Points divers

- Présentation AERM Appel à projets
« économiser les ressources en eau potable
fragiles »



APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

Economiser les ressources en eau potable fragiles



*Demi-journée d'information sur les
économies d'eau*



12 mai 2016 - VITTEL





APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

- **1er axe d'intervention : la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable**
 - Mise en place d'équipements visant à améliorer la connaissance des réseaux et de leurs performances et à localiser les fuites → *comptage, sectorisation et télégestion associée, prélocalisation, corrélation acoustique, etc.*
 - Remplacement ou rénovation des conduites les plus fuyardes
 - Régulation/modulation de pression visant à réduire le risque de casses et le débit d'écoulement des fuites
 - Reprise de l'étanchéité des réservoirs fuyards
 - Optimisation du remplissage des réservoirs visant à limiter le départ au trop-plein → *robinets-flotteur, vannes de régulation, etc.*
 - Aménagements visant à économiser les eaux de lavage au niveau des traitements

Uniquement dans
le cadre de l'AAP



APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

▪ 2ème axe d'intervention : la réduction des consommations

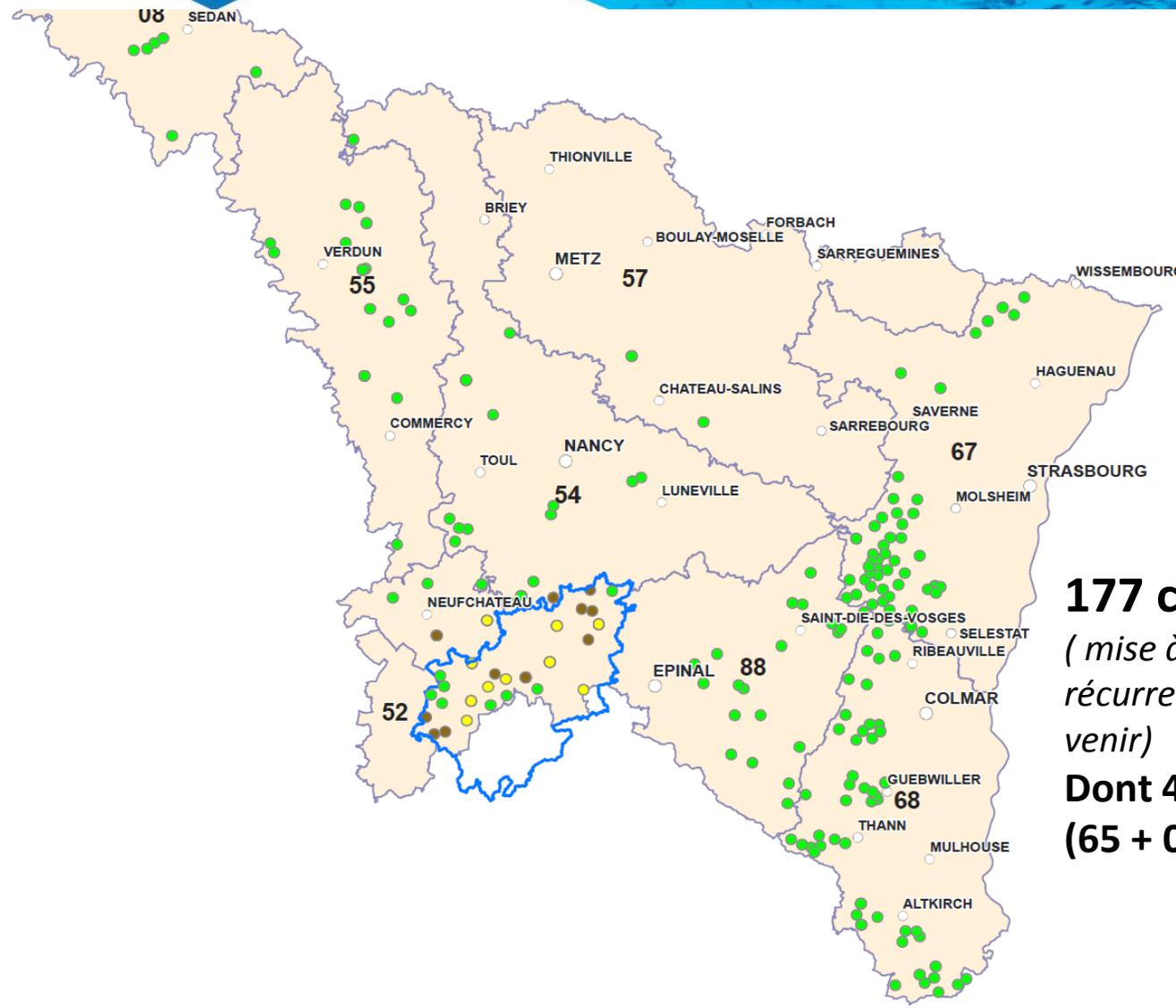
- AAP** ▪ **Optimisation des utilisations publiques de l'eau potable :**
- *Mise en circuit fermé des fontaines*
 - *Systèmes d'arrosage des espaces verts économes en eau*
 - *etc,...*
- **Récupération de l'eau de pluie** (usages communaux ou chez les particuliers dans le cadre d'opérations collectives)
- AAP** ▪ **Mise en place de dispositifs hydroéconomes** (usages communaux ou chez les particuliers dans le cadre d'opérations collectives)
- *mousseurs, douchettes économes, etc.*





APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES



177 collectivités ciblées
(mise à jour des listes « pénuries
récurrentes » sur dép. 08, 54 et 55 à
venir)

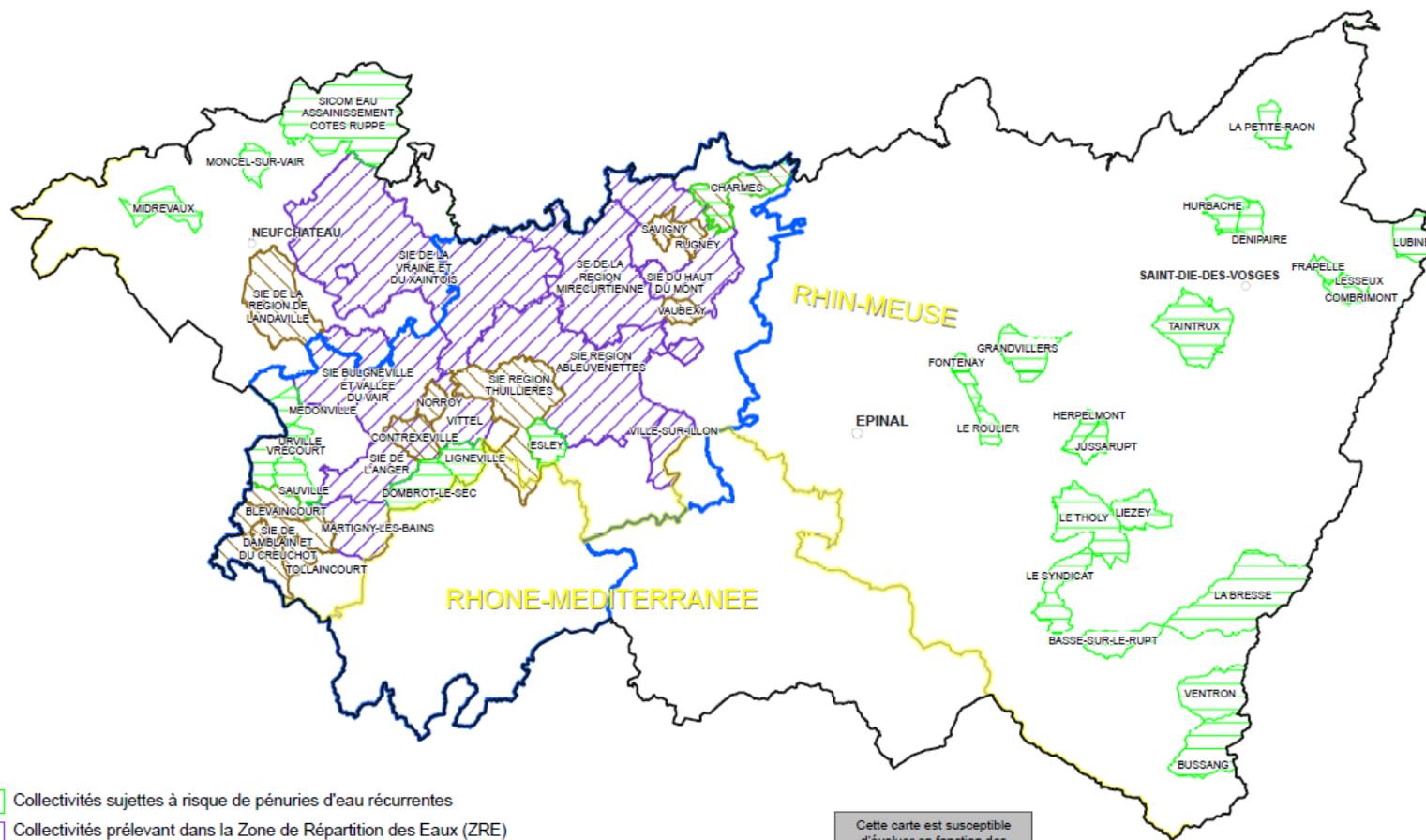
**Dont 48 avec un rdt < min Grenelle
(65 + 0,2 x ILC)**



APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

Collectivités vosgiennes exploitant des ressources en eau potable fragiles



Cette carte est susceptible d'évoluer en fonction des connaissances acquises.



APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

Les aides apportées dans le cadre de l'appel à projets :

- ✓ Aide aux **études** préalables au taux de **80 %**
- ✓ Aide aux dépenses **d'investissements** éligibles aux taux suivants :

Remplacement des conduites les plus fuyardes	Subvention : 35 % + Avance remboursable : 65 %
Autres travaux ou équipements	Subvention : 35 %

AAP prolongé jusqu'au 30/06/17

Courrier d'info , transmis décembre 2016



APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

- Les projets reçus : bilan au 1/12/2016

- 17 candidatures → 8 dép. 88

- » Dont 4 en ZRE

Diarville (diag AEP), Socourt (réseau), SIE Mirecourt (secto),
Vittel (Her'eaux)

-- + 10 collectivités en cours d'études = futurs projets

APPEL À PROJETS 2016
ÉCONOMISER LES RESSOURCES
EN EAU POTABLE FRAGILES

APPEL À PROJETS 2016
ÉCONOMISER LES RESSOURCES
EN EAU POTABLE FRAGILES

FICHE DE CANDIDATURE

IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de la structure _____ Commune _____
Adresse _____ Mel _____
Code postal _____ Tél _____
Fonction _____

présenté par _____

souhaite présenter sa candidature à l'appel
"ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES"

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement de participation
A l'appui de cette fiche de candidature, une présentation du projet



APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

Les **HÉR'EAUX** de la gestion de l'eau



Un projet innovant de la Ville de Vittel
accompagnée par **lavigie
del'Eau**
Tous savoirs sur l'eau

**Renforcer les initiatives de gestion de l'eau des citoyens et des
acteurs économiques à Vittel**

Actions prévues de octobre 2016 à juin 2017

APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES



Les **HÉR'EAUX** de la gestion de l'eau

Un projet en 3 temps

identification des besoins et création d'outils adéquats

sensibilisation des différents secteurs économiques et des particuliers sur les actions à mettre en place en termes d'économies

partage des expériences et des informations entre secteurs économiques et particuliers (tous acteurs)

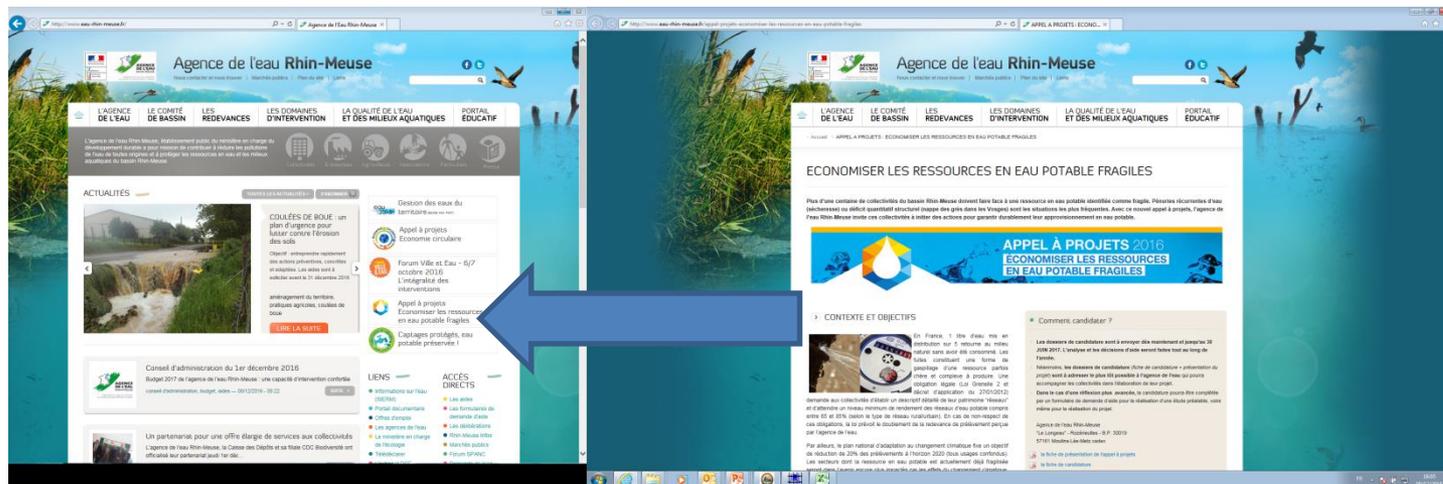




APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

- Pour en savoir plus : www.eau-rhin-meuse.fr
- Page internet dédiée : <http://www.eau-rhin-meuse.fr/appe-projets-economiser-les-ressources-en-eau-potable-fragiles>





APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

NOUS CONTACTER

*** A l'Agence de l'Eau Rhin Meuse:**

- Dominique Raby 03 87 34 47 62
dominique.raby@eau-rhin-meuse.fr

- Julie Cordier 03 87 34 46 81
Julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr

*** Au conseil Départemental des Vosges:**

- Aurélie Wojciechowski 03 29 29 00 84
awojciechowski@vosges.fr

- Juliette Cuny 03 29 29 00 69
jcuny@vosges.fr



Merci pour votre attention